

## « À qui appartenait ces tableaux ? /

### Looking for owners »

**Florent Le Bot**

L'exposition « À qui appartenait ces tableaux ? / *Looking for owners* » organisée à Paris, au musée d'Art et d'Histoire du judaïsme, du 24 juin au 26 octobre 2008, a été conçue de manière pédagogique et historique. Le parti pris diffère résolument de celui retenu par le musée d'Israël à Jérusalem qui, au printemps 2008, a présenté les mêmes œuvres en les regroupant par périodes et par écoles. Des peintures de Pieter Claesz, Petrus Christus, Courbet, Delacroix, Ingres, Monet, Manet, Cézanne, Ernst, etc., s'offrent à nos regards. Il ne s'agit toutefois pas ici de montrer une collection de peintures selon leur style, mais bien d'exposer et d'expliquer aux visiteurs, de la manière la plus sobre et la plus précise qui soit, les modalités de spoliations et de pillages de tableaux de maîtres appartenant à des Juifs dans l'Europe nazie, les processus de restitutions depuis l'après-guerre, les difficultés de celles-ci et parfois leurs impasses : 50 des 53 tableaux présentés proviennent ainsi de l'inventaire MNR (musées nationaux récupération) sur lequel sont inscrites des œuvres pour lesquelles il n'a pas été possible d'identifier un propriétaire. De ce point de vue, le titre à l'imparfait, qui s'inscrit dans cette volonté d'histoire, aurait gagné à s'écrire au présent : à qui *appartiennent* ces tableaux ? Cette maladresse mise à part, il faut souligner que la muséographie s'avère tout particulièrement réussie. Le fond gris couvrant pour partie le mur à l'arrière-plan des accrochages invite à un regard studieux ; les panneaux explicatifs clairs et complets retiennent l'attention ; les cartels des œuvres concernent strictement l'histoire et le parcours de ces tableaux, à l'exclusion de tous commentaires artistiques ; la présence d'un médiateur, afin de guider les visiteurs et de compléter leur information, se révèle également bienvenue. L'ensemble est disposé autour d'un parcours en cinq temps : les saisies des services nazis ; les opérations d'échange de l'ERR (Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg ou équipe d'intervention du gouverneur du Reich Alfred Rosenberg) ; les restitutions de l'après-guerre ; les acquisitions sur le marché d'art parisien ; les œuvres de provenance inconnue ; les restitutions faites à la France en 1994<sup>1</sup>. Évoquons-les en trois temps : les pillages nazis ; Hitler, les nazis et l'art ; enfin, les voies de restitutions.

#### **Les pillages nazis**

*La Salle des Saisons vue du nord au sud*, œuvre du XVIII<sup>e</sup> siècle du peintre Hubert Robert, appartenait au diamantaire d'origine polonaise Alfred Lindon, époux de

---

<sup>1</sup> Cf. le catalogue rédigé par Isabelle Le Masne de Chermont et Laurence Sigal-Klagsbald, *À qui appartenait ces tableaux ? / Looking for owners. La politique française de recherche de provenance, de garde et de restitution des œuvres d'art pillées durant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Réunion des musées nationaux, 2008.

Fernande Citroën et beau-frère du constructeur automobile. Au début de la guerre, il se réfugie aux États-Unis. La toile faisait partie d'une collection comprenant des Renoir, des Toulouse-Lautrec, des Vuillard, etc. En 1940, le Devisenschutzkommando saisit les tableaux déposés dans les coffres de la banque Chase à Paris, pour les remettre à l'ERR. *La Salle des Saisons* est envoyée en Allemagne.

Dès juillet 1940, Otto Abetz, ambassadeur du Reich à Paris, décide de s'emparer des collections privées appartenant à des juifs. Son action, faute de moyens logistiques suffisants, s'avère brève mais décisive : du 27 au 30 août 1940, ce sont notamment les biens de la famille Rothschild, du collectionneur Alphonse Kahn, des antiquaires Seligmann, des galeristes Georges Wildenstein et Paul Rosenberg qui sont spoliés.

À partir du 17 septembre 1940, l'ERR prend le relais, pillant les bibliothèques publiques<sup>2</sup>, les archives de manuscrits rares, ainsi que tous les biens culturels précieux appartenant à des juifs. Il saisit également des œuvres confiées à la garde des musées nationaux par des propriétaires juifs. À la date du 15 avril 1943, un rapport fait état de dix convois acheminés en Allemagne depuis Paris, pour l'essentiel jusqu'au château de Neuschwanstein (Autriche) dans lequel l'ERR a installé son principal lieu d'entreposage. Au 1<sup>er</sup> avril 1943, l'inventaire de l'ERR comporte 5 255 tableaux, 297 sculptures, 1 372 meubles, 2 224 objets d'art, ainsi que 307 textiles volés.

D'autres organes nazis, tel le Devisenschutzkommando en charge des comptes et des coffres bancaires juifs ou la Dienststelle Westen chargée de vider les appartements des familles juives<sup>3</sup>, participent à ce pillage de pièces d'art, qu'ils destinent à l'ERR. Par ailleurs, la politique « d'aryanisation » des biens juifs instaurée par le régime de Vichy contribue à la spoliation des œuvres d'art. Le pillage de celles-ci se développe dans toute l'Europe occupée.

### **Hitler, les nazis et l'art**

Cette question du pillage de l'art n'est pas un simple aspect de la politique de dévastation de l'Europe par les nazis. Au même titre que la stigmatisation d'un art désigné par eux comme « dégénéré » (productions d'artistes juifs, ainsi que toutes celles qui n'obéissent pas aux canons de l'imitation : Cubisme, Dadaïsme, Abstrait, etc.), la dépossession artistique des Juifs participe d'une volonté de s'approprier la représentation du monde et, à travers elle, l'essence de celui-ci. En 1937, Hitler lors de l'inauguration d'une exposition d'« art dégénéré », déclare que « l'art n'est pas fondé sur le temps, une époque, un style, une année, mais uniquement sur un peuple. » Faire disparaître « l'art juif » et déposséder les Juifs, c'est contribuer à leur disparition.

L'ERR s'installe d'abord dans les locaux du musée du Louvre, puis dès novembre 1940 au musée du Jeu de Paume. Les dignitaires du régime, les conservateurs des musées allemands y défilent pour y faire leur choix. Hermann Goering s'y rend pas moins de vingt et une fois durant les années d'Occupation et s'approprie les œuvres qui lui conviennent ou qu'il destine à Hitler et à sa *Linzersammlung* (collection de Linz).

La ville de Linz, dans la région natale du dictateur, était supposée connaître, à l'instar de Berlin, un complet remaniement urbanistique, afin d'en faire une vitrine de la germanité. La pièce maîtresse du dessein hitlérien pour Linz était la création d'un

---

<sup>2</sup> Cf. Martine Poulain, *Livres pillés, lectures surveillées : les bibliothèques françaises sous l'Occupation*, Paris, Gallimard, 2008, 587 p.

<sup>3</sup> Voir pour l'Action meuble Jean-Marc Dreyfus, Sarah Gensburger, *Des camps dans Paris. Austerlitz, Lévitán, Bassano 1943-1945*, Paris, Fayard, 2003.

immense musée dans lequel auraient été exposés les chefs-d'œuvre saisis dans toute l'Europe<sup>4</sup>. Destruction, spoliation, domination et exaltation de puissance paraissent ainsi étroitement liées.

Les toiles dont les Allemands s'étaient emparées, mais qui ne pouvaient être exposées par le régime car relevant de « l'art dégénéré » (des Picasso, des Matisse, etc.), étaient échangées auprès de marchands d'art contre des tableaux plus conformes à l'esthétique nazie. Les transferts successifs entre les mains de spoliateurs, puis d'acquéreurs, ne pouvaient que rendre plus ardues encore les restitutions postérieures.

### **Les voies de restitutions**

Dès mai 1945, les armées américaines saisissent les objets stockés par l'ERR, ainsi que les collections des dignitaires nazis et de diverses institutions (y compris des musées allemands ou autrichiens qui avaient acquis ces œuvres sur le marché français à vil prix), pour les rassembler dans des dépôts provisoires (les *Collecting points*). Les agents de ces dépôts sont ensuite chargés d'identifier les propriétaires des biens. Ils peuvent compter sur la collaboration de la Commission de récupération artistique créée par le gouvernement français et mise en place dès septembre 1944 (décret l'officialisant le 24 novembre 1944). Cette collaboration entre alliés ne vaut pas pour les Soviétiques avec lesquels les relations en la matière sont quasi inexistantes.

À la date du 7 juin 1950, 61 233 objets provenant de France ont été retrouvés, 41 778 restitués et 14 043 vendus par les Domaines. Durant les décennies suivantes, environ 3 000 œuvres sont encore restituées à leurs légitimes propriétaires et 2 000 demeurent toujours à l'heure actuelle dans les collections des musées de France.

À partir de 1955, c'est à la République fédérale d'Allemagne qu'incombent les restitutions ou les indemnisations concernant les œuvres spoliées disparues. L'instruction des demandes est assurée par le Bundesamt für äussere Restitutionen au sein du ministère fédéral des Finances ; les indemnisations s'opèrent dans le cadre de la loi BRüG du 19 juillet 1957, révisée à plusieurs reprises (1961, 1964) pour tenir compte de la complexité des situations. L'indemnisation globale se situerait entre 450 et 500 millions de DM.

Durant les années 1990, la question des spoliations des biens juifs en général, des œuvres d'art en particulier, redevient d'actualité, avec la convergence d'un besoin d'Histoire et de la nécessité de rétablir un processus de réparations interrompu. Des conférences internationales sont organisées (Washington en 1998, Vilnius en 2000). En France, la Mission d'étude sur la spoliation des Juifs de France (dite Mission Mattéoli), mise en place en 1997, publie un rapport spécifique concernant le pillage des œuvres d'art en 2000. À la suite de ses recommandations, un catalogue des peintures MNR est publié en 2004, mis en ligne sur le site du ministère de la Culture<sup>5</sup>. Depuis 1999, 33 tableaux conservés dans les collections publiques ont pu retrouver leurs légitimes propriétaires (Les *Nymphéas* de Monnet, *La femme en rouge et Vert* de Léger, etc.) ; 28 ont été restitués par l'Allemagne, à la suite de la réunification, dont 6 ont été rendus directement à leurs ayants droit (*Paysage avec falaises* de Gauguin, etc.).

---

<sup>4</sup> Une exposition a lieu du 17 septembre 2008 au 22 mars 2009 au château musée de Linz : « "Kulturhauptstadt des Führers" Kunst und Nationalsozialismus in Linz und Oberösterreich ». <http://www.schlossmuseum.at/de/sm/> [lien consulté le 22 décembre 2008].

<sup>5</sup> <http://www.culture.gouv.fr/documentation/mnr/pres.htm> [lien consulté le 22 décembre 2008].



***Histoire@Politique. Politique, culture, société*** - Rubrique « Comptes rendus - expositions ».  
Mis en ligne le 23 décembre 2008, [www.histoire-politique.fr](http://www.histoire-politique.fr)

L'exposition du musée d'Art et d'Histoire du judaïsme marque ainsi une étape dans une histoire de crimes, de disparitions, de « revenants <sup>6</sup> ».

---

<sup>6</sup> En complément, cf. le dossier France Culture :  
<http://www.radiofrance.fr/chaines/france-culture2/dossiers/2008/spoliations/> [lien consulté le 22 décembre 2008].